



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

Distr.
GENERALE

ITTC(XLVI)/2
12 décembre 2010

Français
Original: ANGLAIS

QUARANTE-SIXIÈME SESSION
13-18 décembre 2010
Yokohama (Japon)

**RAPPORT DU GROUPE CONSULTATIF NON OFFICIEL (GCNO)
À SA VINGT-QUATRIÈME RÉUNION**

**12 décembre 2010
Yokohama (Japon)**

**Vingt-quatrième réunion du Groupe consultatif non officiel (GCNO)
Yokohama, (Japon) 12 décembre 2010**

Rapport du président

Introduction

1. La vingt-quatrième réunion du GCNO, convoquée le dimanche 12 décembre 2010 à la salle de réunion du Secrétariat de l'OIBT, à 10 h 00, a été présidée par M. Daniel Birchmeier (Suisse), Président du Conseil. La réunion a été suivie par M. Joachim Bile Allogho (Gabon), Vice-président du Conseil, Mme Carla Boonstra (Pays-Bas), président du Comité de l'information économique et information sur le marché (CEM), M. Kug-Bo Shim (République de Corée), Président du Comité de l'industrie forestière (CFI), M. David Brooks (États-Unis), président du Comité financier et administratif (CFA), M. Patrick Hardcastle (Royaume-Uni), vice-président du Comité du reboisement et de la gestion forestière, Mme Jennifer Conje (États-Unis), porte-parole des consommateurs, M. Atsushi Suginaka (Japon), Représentant du Gouvernement du pays hôte du Siège et M. Emmanuel Ze Meka, Directeur exécutif. M. Josue Ivan Morales Dardon (Guatemala), Mr. Jose Trinidad Suazo Bulnes (Honduras) et M. Takuo Sato (Japon) étaient présents à l'invitation du Président.

Le GCNO a été informé de l'absence de M. Martial Me Kouame (Côte d'Ivoire), porte-parole des Producteurs, et M. Tabi Agyarko (Ghana), Président du Comité du reboisement et de la gestion forestière (CRF). Le Président a prié le Vice-président chargé de faire connaître au Comité des Pays Producteurs la nécessité immédiate de choisir un remplaçant à M. Kouame comme le porte-parole des Producteurs pour la présente session du Conseil.

2. Le GCNO a examiné et adopté pour ses délibérations l'ordre du jour suivant :
 - i. Bref historique du GCNO:
 - Décision 5 (XXVI) ;
 - Rapport du GCNO à sa vingt-troisième réunion, le 8 novembre 2009;
 - Observation générale par les membres du GCNO ;
 - ii. Séance d'information sur les résultats de la téléconférence officielle tenue le 4 juin 2010:
 - Entrée en vigueur de l'AIBT de 2006
 - Travaux consécutifs à la proposition de créer un Groupe de coordination des bailleurs de fonds plus structuré pour assurer les financements
 - Options pour le budget de l'OIBT en 2011
 - État actuel de l'exécution des programmes thématiques
 - Quarante-septième session du CIBT au Guatemala
 - Toutes autres questions
 - iii. Financement de la quarante-septième session du CIBT.
 - iv. Coordination du financement du cycle des projets de l'OIBT au printemps 2011.
 - v. Examen des éventuels projets de décisions ou éléments de décisions soumis en application de la Décision 7(XXXIII) du CIBT -- « Mesures destinées à réduire les coûts et à améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'Organisation » ;
 - Projets, avant-projets et activités [Décision 1(XLVI)]
 - Nomination des vérificateurs aux comptes pour les exercices 2010-2012
 - Coopération entre l'OIBT et les bailleurs de fonds non-membres de l'OIBT et réponses aux appels à propositions
 - Initiative de collaboration CDB-OIBT pour la conservation de la biodiversité des forêts tropicales
 - Fonds d'affectation spéciale multi-donateurs destiné à faciliter la coopération entre l'OIBT et la CITES
 - Année internationale de la Forêt et 25ème anniversaire de l'OIBT en 2011
 - Questions relatives à l'article 16 de l'AIBT de 1994
 - Entrée en vigueur de l'AIBT de 2006
 - Dispositions financières relatives à la tenue des sessions du Conseil hors le siège de l'Organisation
 - Fonctions des comités
 - Sommet des bassins forestiers tropicaux du monde (Amazonie, Congo et Bornéo-Mékong)
 - vi. Liste des décisions possibles à la quarante-sixième session du CIBT et rapport au Conseil; et

vii. Autres.

3. Dans ses délibérations, le GCNO a noté et fait référence à la Décision 5 (XXVI) et au Rapport du Groupe consultatif non officiel (GCNO) à sa vingt-troisième réunion du 8 novembre 2009 à Yokohama (Japon) tel qu'il figure dans le document ITTC(XLV)/2 en date du 8 novembre 2009. Le GCNO a également rappelé le consensus concernant la prorogation de son mandat, son maintien en existence et la continuation de son rôle, auquel est parvenu le Conseil lors de sa trentième session.

Séance d'information sur les résultats de la téléconférence officielle tenue le 4 juin 2010

4. Le Directeur exécutif a informé le GCNO des résultats de la téléconférence informelle tenue à la demande du gouvernement du Japon le 4 juin 2010. À l'issue de cette séance d'information, le GCNO a examiné et délibéré de ces résultats, en s'attachant aux questions suivantes.

Entrée en vigueur de l'AIBT de 2006

5. Le GCNO a noté que la téléconférence s'était montrée préoccupée par la lenteur des progrès dans le processus de signature, ratification, acceptation et approbation de l'AIBT de 2006, en particulier chez les membres producteurs potentiels. Le GCNO a noté en outre les actions complémentaires envisagées au cours de la téléconférence, à savoir (i) communiquer aux membres l'état d'avancement du processus, ce qui a été fait par le Secrétariat en septembre 2010, (b) reporter l'entrée en vigueur de l'Accord en vue de permettre à un plus grand nombre de pays producteurs d'en devenir parties, (c) procéder à l'entrée en vigueur en vertu des dispositions de l'article 39 (3) de l'Accord et envisager un budget administratif de transition devant répondre à la préoccupation que soulève l'augmentation des quotes-parts de contributions devant être assumées par les membres producteurs de l'OIBT qui sont déjà devenus parties à l'AIBT de 2006 et (d) organiser une rencontre informelle des membres de l'OIBT qui sont déjà parties à l'accord durant la présente session du Conseil. Le GCNO a recommandé que l'examen de ces questions ait lieu au cours de la présente session du Conseil au titre du point 12 de son ordre du jour en se fondant sur les derniers éléments du dossiers présentés dans le document ITTC(XLVI)/6.

Travaux consécutifs à la proposition de créer un Groupe de coordination plus structuré des bailleurs de fonds en vue d'assurer les financements

6. Le GCNO a noté et a fait sienne l'opinion exprimée lors de la téléconférence que cette question concernait les bailleurs de fonds et qu'il devrait être laissé à ceux-ci le soin de se concerter et de se prononcer sur le mécanisme qu'ils pourraient souhaiter mettre en place.

Options pour le budget de l'OIBT en 2011

7. Le GCNO a été informé qu'à la suite des préoccupations exprimées par les membres producteurs devenus parties à l'AIBT de 2006, relatives aux conséquences que la lenteur des signatures, ratifications, acceptations et approbations de l'AIBT de 2006 ne manqueraient pas d'avoir sur le montant de leurs contributions au budget administratif de l'OIBT pour 2011, les projections de dépenses pour l'exercice 2011 telles qu'elles figurent dans le document CFA(XXV)/2 ont été dressées en se fondant sur l'hypothèse que l'OIBT doit continuer de fonctionner dans le cadre de l'AIBT de 1994 en 2011. Le GCNO a également noté les préoccupations exprimées au cours de la téléconférence selon lesquelles la mobilisation du Fonds d'appui aux programmes n'était pas un recours viable. Le GCNO a préconisé que l'utilisation du Fonds d'appui aux programmes et les autres questions budgétaires contenues dans le document de référence soient dûment examinées par le CFA au titre du point 5 de son ordre du jour.

État d'exécution des programmes thématiques

8. Le GCNO a pris note des préoccupations exprimées par le Directeur exécutif au cours de la téléconférence que le financement total reçu pour les quatre programmes thématiques mis en œuvre sur une base pilote ne s'élevaient qu'à environ 20% du budget total approuvé par le Conseil pour la phase pilote des programmes. Sachant que la durée d'exécution à titre pilote de ces programmes était de trois ans, la faible hauteur de financement atteinte à ce jour pourrait grever la

capacité du Conseil à évaluer l'efficacité et l'efficacités des programmes thématiques à l'issue la phase pilote initiale de leur mise en œuvre. Le GCNO a noté que le rapport sur l'état actuel de l'exécution des programmes thématiques de l'OIBT serait examiné par le Conseil au titre du point 15 (b) de son ordre du jour.

Quarante-septième session du CIBT au Guatemala

9. Le Directeur exécutif a informé le GCNO de l'issue de sa visite au Guatemala en juillet 2010 au cours de laquelle ont été confirmés le désir et la volonté du gouvernement du Guatemala d'accueillir la quarante-septième session du CIBT en 2011. Une lettre du Gouvernement du Guatemala affirmant son intention d'accueillir la session a été reçue récemment par le Secrétariat. Le GCNO a préconisé que cette information soit dûment pris en considération par le Conseil dans sa délibération du point 25 de son ordre du jour de sa présente session.

Toutes autres questions

10. Le GCNO a noté que la question de savoir si les téléconférences qui ont été tenus à ce jour avaient de manière satisfaisante facilité les travaux intersessions de l'OIBT a été soulevée à la téléconférence qui s'est tenue le 4 juin 2010. Bien que de nombreux participants se soient déclarés favorables à l'idée de téléconférences, des préoccupations ont été exprimées qui concernent le statut juridique des téléconférences et la nécessité d'assurer une transparence adéquate et une participation représentative des pays membres de l'OIBT dans ces réunions. Le Directeur exécutif a mentionné que les téléconférences ont été extrêmement utiles au Secrétariat pour faciliter le travail intersessions de l'Organisation et que celles-ci devraient être considérées comme une extension du fonctionnement du GCNO, qui pourrait travailler par voie électronique. À la lumière des préoccupations exprimées, le GCNO est convenu de préconiser que la question soit abordée dans le contexte plus large des autres travaux intersessions de l'OIBT, y compris le Programme de bourses OIBT et les procédures électroniques de non-objection assorties d'échéances servant aux Caucus à accepter les classements du Panel d'experts, cela en vue de fournir un retour au Conseil au titre de l'article 9 de son ordre du jour.
11. Le GCNO a noté que grâce à l'appel formulé par le Directeur exécutif au cours de la téléconférence à pourvoir un financement de la prorogation du détachement d'un fonctionnaire de l'OIBT senior au Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), avec prise d'effet en octobre 2010 dans le cadre du Programme de travail biennal 2010-2011 de l'OIBT, une contribution volontaire de 100 000 dollars a été reçue de la part d'un bailleur de fonds mais seulement après que le fonctionnaire était retourné dans son pays et qu'il avait cessé d'être disponible pour continuer son détachement.

Financement de la quarante-septième session du CIBT

12. Le GCNO a noté que le Secrétariat a informé le gouvernement du Guatemala que le Conseil avait approuvé l'affectation d'une somme de 400 000 dollars E.-U. destinée à couvrir le coût direct de l'accueil de la session et que, depuis la session précédente du Conseil, une somme d'environ 700 000,00 dollars E.-U. d'arriérés avait été perçue et mise en dépôt sur le compte de fonds de roulement, cette somme pouvant être utilisée pour couvrir le coût direct de l'accueil de la session. Le GCNO a été informé par M. Morales Dardon (Guatemala) que le gouvernement du Guatemala a réaffirmé sa volonté d'accueillir la quarante-septième session du Conseil. M. Morales Dardon a ajouté que le Gouvernement du Guatemala se félicitait de la décision prise par le Conseil de couvrir les coûts directs de l'accueil de la session et qu'il avait mis en place un budget homologue national destiné à couvrir les coûts internes de la tenue de la manifestation. M. Sato (Japon) a demandé si le Gouvernement du Guatemala avait ratifié l'AIBT de 2006, il y avait possibilité que la session puisse avoir lieu après l'entrée en vigueur de l'accord. M. Morales Dardon a précisé que le Parlement du Guatemala avait ratifié l'accord en août 2010 et que des mesures étaient prises en vue de déposer l'instrument de ratification près le Dépositaire de l'accord. Le Directeur exécutif a confirmé ce qui avait été dit par M. Morales Dardon et a indiqué qu'un protocole d'accord serait signé entre le Gouvernement du Guatemala et l'OIBT régissant les préparatifs et l'organisation de la quarante-septième session du Conseil après qu'auront été arrêtés les dates et les lieux de la Quarante-septième session du Conseil par le Conseil à sa présente session. Le GCNO a recommandé que la question soit examinée par le Conseil en vertu de l'article 25 de son ordre du jour à la lumière des développements qui ont été rapportés au GCNO.

Coordination du financement du Cycle des Projets OIBT du printemps 2011

13. M. Atsushi Suginaka (Japon) a informé le GCNO que d'après son expérience de la coordination du financement du cycle des projets OIBT du printemps 2010, le Japon a estimé que la coordination serait mieux assurée en conjonction avec la convocation de la session annuelle du Conseil. En conséquence, le Japon souhaite proposer que la coordination du financement du cycle des projets OIBT de 2011 soit assurée en conjonction avec la convocation de la Quarante-septième session du Conseil. Le GCNO a noté la remarque faite par M. Patrick Hardcastle (Royaume-Uni) que la proposition pourrait être liée à une certaine inquiétude que les programmes thématiques ne viennent remplacer le cycle traditionnel des projets OIBT et le désir des membres producteurs de maintenir les deux cycles traditionnels de projet dans une année. Dr. David Brooks a estimé que la question de la coordination du financement et celle du maintien des deux cycles de projets par an étaient distinctes. Le GCNO est convenu de préconiser au Conseil la proposition avancée par le Vice-président, M. Bile Allogho (Gabon), qu'un groupe de travail officieux se composant de représentants des membres producteurs et de membres consommateurs soit constitué en vue d'examiner la question de la coordination du financement du cycle des projets OIBT du printemps 2011. Le GCNO préconise en outre que ce Groupe de travail informel soit également chargé d'examiner l'organisation des travaux intersessions de l'OIBT, dont notamment les téléconférences comme indiqué au paragraphe 10 ci-dessus, l'organisation du cycle des projets OIBT et la poursuite du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projet. Ces questions seront également répercutées aux Caucuses, à la réunion du Bureau et au Conseil au titre de l'article 9 de son ordre du jour.

Examen des éventuels projets de décisions ou éléments de décisions soumis en application de la Décision 7(XXXIII) du CIBT -- « Mesures destinées à réduire les coûts et à améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'Organisation »

14. Le GCNO a examiné les projets ou éléments de décisions suivants soumis en vertu de la Décision 7(XXXIII) :
- (i) Projets, avant-projets et activités
 - (ii) Nomination des vérificateurs aux comptes pour les exercices 2010-2012
 - (iii) Coopération entre l'OIBT et les bailleurs de fonds non-membres de l'OIBT, et réponses aux appels à propositions
 - (iv) Initiative de collaboration CDB-OIBT pour la conservation de la biodiversité des forêts tropicales
 - (v) Fonds d'affectation spéciale multidonateurs destiné à faciliter la coopération entre l'OIBT et la CITES
 - (vi) Année internationale de la forêt et vingt-cinquième anniversaire de l'OIBT en 2011
 - (vii) Questions relatives à l'article 16 de l'AIBT de 1994
 - (viii) Entrée en vigueur de l'Accord International de 2006 sur les bois tropicaux
 - (ix) Dispositions financières relatives à la tenue des sessions du Conseil hors le siège de l'Organisation
 - (x) Fonctions des comités
 - (xi) Sommet des bassins forestiers tropicaux du monde (Amazonie, Congo et Mékong- Bornéo)
15. Le GCNO a préconisé au Conseil d'adopter des décisions sur les thèmes énumérés ci-dessus en (i), (ii), (iii), (iv), (vi), (vii), (viii), (ix) and (xi). Le GCNO estime que certains des projets de texte nécessiteront d'être révisés pour être considérés comme des projets de décision. Le GCNO a également noté que pour certains thèmes, aucun texte n'a été distribué aux membres avant le Conseil. Le GCNO préconise que les éléments de propositions des décisions (iii) et (ix) soient traités par le CFA. Le GCNO recommande en outre que l'examen du projet de décision (iii) devrait inclure certains éléments du projet de décision (v) qui avaient été exclus, que le projet de décision (iv) soit simplifié et que le projet de décision (vii) soit formulé sur le modèle de la Décision 5(XXXIV) adoptée à la trente-quatrième session du Conseil qui s'est tenue du 12 au 17 mai 2003 à Panama City (Panama).

Liste des décisions possibles à la quarante-sixième session du CIBT et rapport au Conseil

16. Le GCNO envisage comme suit la liste possible des décisions devant être examinées et adoptées par le Conseil à sa quarante-sixième session:

- (i) Projets, avant-projets et activités
- (ii) Nomination des vérificateurs aux comptes pour les exercices 2010-2012
- (iii) Coopération entre l'OIBT et les bailleurs de fonds non-membres de l'OIBT et faire réponse aux appels à propositions
- (iv) Initiative de collaboration CDB-OIBT pour conserver la biodiversité des forêts tropicales
- (v) Année internationale de la Forêt et 25ème anniversaire de l'OIBT en 2011
- (vi) Questions relatives à l'article 16 de l'AIBT de 1994
- (vii) Entrée en vigueur de l'Accord international des 2006 sur les bois tropicaux
- (viii) Dispositions financières relatives à la tenue des sessions du Conseil hors le siège de l'Organisation
- (ix) Sommet des bassins forestiers tropicaux du monde (Amazonie, Congo et Bornéo-Mékong)

Autres

17. Le Directeur exécutif a appelé l'attention du GCNO au succès remarquable que rencontre le Programme de bourses de l'OIBT, dont la mise en œuvre de l'année précédente avait été grevée par le problème qu'avait posé son financement intégral. Le GCNO a également été informé que le Secrétariat avait reçu une promesse faite par le Japon de contribuer à hauteur de 300 000,00 dollars E.-U. à la prise en charge au budget de 400 000,00 dollars E.-U. devant permettre l'exécution du programme de l'année en cours et le Secrétariat a émis l'espoir que le solde serait pris en charge par d'autres bailleurs dans le cadre de la présente session du Conseil. Monsieur Suginaka (Japon) a appuyé cet appel lancé par le Directeur exécutif et le GCNO et a recommandé que la question soit examinée par le Conseil au titre du point 20 de son ordre du jour.

Ajournement

18. La vingt-quatrième réunion du GCNO a été levée à 12 h 30 avec une motion de remerciements au Président du Conseil.

* * *